



Place Jean Moulin
59710 ENNEVELIN

Tél : 03.20.41.53.20
Fax : 03.20.41.53.21
www.ville-ennevelin.fr
mairie@ville-ennevelin.fr

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET BUDGET PRIMITIF 2025

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET DE LA COMMUNE D'ENNEVELIN

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Dans ce document nous présenterons, pour l'année 2023, le comparatif de notre commune avec la moyenne des communes de même strate (communes de 2000 à 3500 habitants) au niveau départemental, régional et national.

II. Le compte administratif 2024

1 - Le budget de fonctionnement

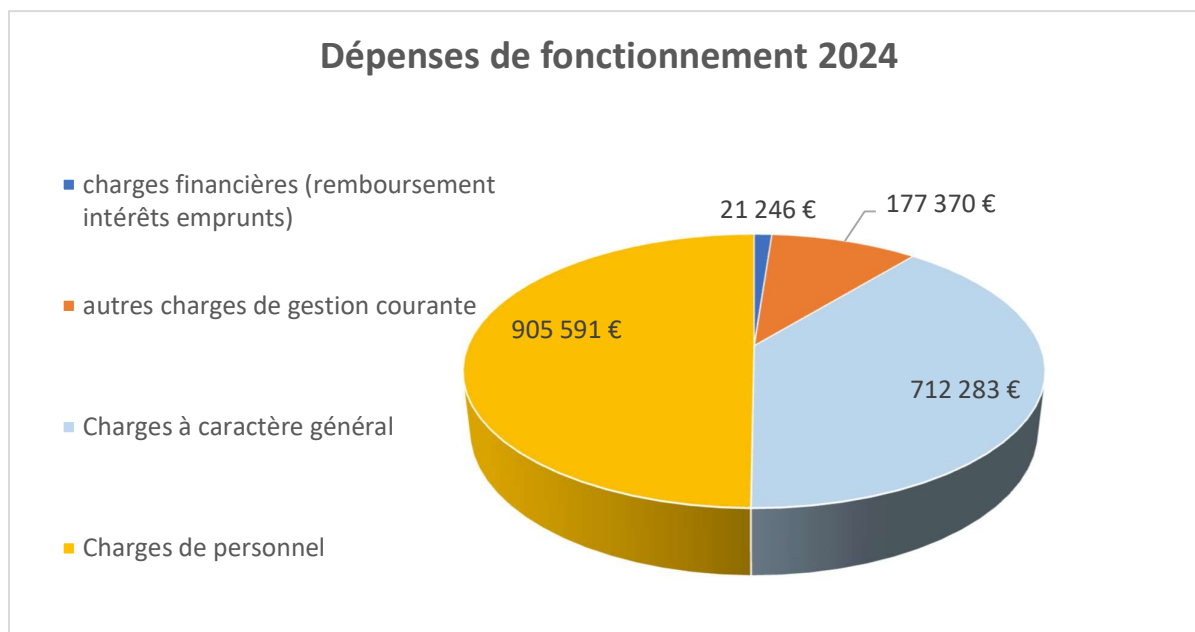
Les dépenses réelles de fonctionnement de 2024 se sont établies à 1 817 330,37 € ; à comparer à 2023, où elles étaient de 1 770 229 €, alors qu'en 2022 elles s'établissaient à 1 762 658 €. L'augmentation de nos dépenses était de +12% entre 2021 et 2022, +0,43 % entre 2022 et 2023 et enfin +2,66% entre 2023 et 2024. Une augmentation par conséquent contrôlée ces deux dernières années et logique au regard de l'inflation.

A noter que, grâce à la stabilisation des dépenses d'énergie et à une diminution de nos frais en nettoyage des locaux, nous sommes parvenus à diminuer le chapitre des charges à caractère général de 0,9 % en deux ans.

L'augmentation de la section de fonctionnement par rapport à 2022 est donc principalement due à l'augmentation des charges de personnel (+6,8%) qui s'explique par l'augmentation du point d'indice et par le recrutement d'agents supplémentaires en doublon sur quelques mois pour des agents partant en retraite

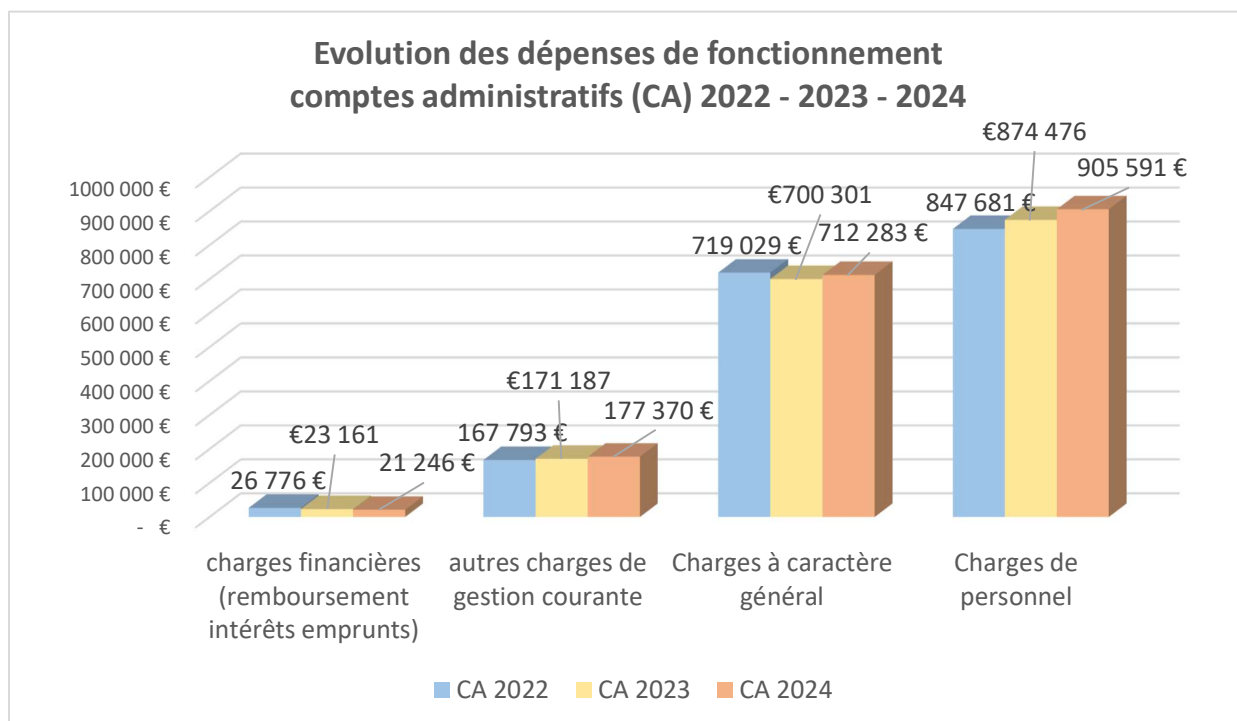
courant 2024. Les dépenses de personnel (905 591 € en 2024) représentent 49,84 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre ou Compte	budget 2024	réalisé au 31/12/2024	% réalisé au 31/12/2024	% du budget de la section (hors opérations d'ordre)
Section de Fonctionnement - Dépense	2 228 052,52 €	1 817 330,37 €	81,57 %	-
011 - Charges à caractère général	915 802,83 €	712 283,85 €	77,78 %	39,20 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	954 000,00 €	905 591,49 €	94,93 %	49,84 %
023 - virement à la section d'investissement	150 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	220,00 €	-	-
65 - Autres charges de gestion courante	184 068,00 €	177 370,67 €	96,36 %	9,76 %
66 - Charges financières	21 500,00 €	21 246,62 €	98,82 %	1,17 %
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €	436,05 €	17,44 %	-%
68 - dotations aux amortissements et provisions	181,69 €	181,69 €	100,00%	-%



Au regard du graphique ci-après, on constate que les charges financières (remboursement des intérêts d'emprunt) diminuent d'année en année, que les charges de gestion courante (contribution au SDIS et au CCAS, indemnités des élus, subventions aux associations) augmentent linéairement et que les charges à caractère général (énergie, traiteur pour la cantine, fournitures et travaux divers) ont été contenues sur les deux dernières années, leur principale source de fluctuation étant l'ampleur des travaux d'entretien réalisés sur les voiries et sur les bâtiments. Le poste d'évolution le plus « impactant » du budget de fonctionnement

est donc les charges de personnel, que nous parvenons néanmoins à conserver sous le seuil des 50% de notre budget total, ce qui est une proportion tout à fait classique pour une collectivité.



Par comparaison aux communes de même strate, comme l'indique le tableau ci-dessous, nos dépenses en €/habitants se situent globalement dans la moyenne, sauf les charges à caractère générale qui ont beaucoup augmenté (ce qui est principalement dû à l'effort important d'entretien des voiries en 2023).

	Montant en €/habitant			
	Ennevelin	Département	Région	National
Charges générales	301	262	288	279
Charges de personnel	374	388	430	416
Charges de gestion courante	74	91	96	105
Charges financières (intérêts d'emprunt)	10	12	14	16

En ce qui concerne les recettes réalisées en 2024, elles se sont établies à **2 296 285,24 €**, soit une diminution de 1,65% par rapport à **2023** où elles s'élevaient à **2 334 571 €**, mais une augmentation de 10,89% par rapport à 2022 (où les recettes s'étaient élevées à 2 070 443 €). Rappelons que le résultat particulièrement favorable de 2023 était dû :

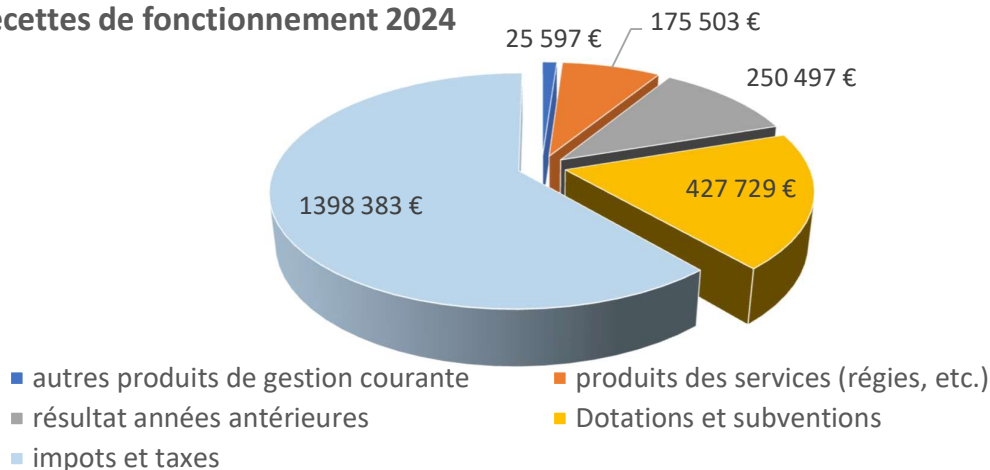
- A une augmentation de 90 000 € sur le chapitre impôts et taxes, soit 7%, grâce notamment à l'augmentation des bases d'imposition qui a permis de percevoir 70 000 € supplémentaires en impôts directs, ainsi que la perception d'un solde de TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) (18 000 €) et d'une taxe sur terrains devenus constructibles, qui a permis de compenser la baisse de 12 000 € entre les deux années sur l'enregistrement des droits de mutation (au regard de la situation immobilière qui devient tendue sur le territoire et au niveau national). Ces deux dernières recettes ne se sont pas renouvelées en 2024.
- A une augmentation du produit des dotations et subventions : + 115 700 € par rapport à 2022 soit une hausse de 29,74 %, grâce à la perception d'une subvention du Département sur la réalisation de couches de roulement et surtout grâce au solde de d'indemnité inflation (64 327 €). Une recette qui ne sera malheureusement plus renouvelée.

Ces constats de recettes ponctuelles et que nous étions sûrs de ne pas retrouver en 2024 nous avaient amenés à construire un budget primitif particulièrement prudent, et à raison. En effet, si on considère uniquement le produit des recettes de l'année, en excluant le résultat reporté des années antérieures, le total des recettes de 2024 s'établit à 2 045 788 € contre 2 130 150 € en 2023, soit une diminution nette des

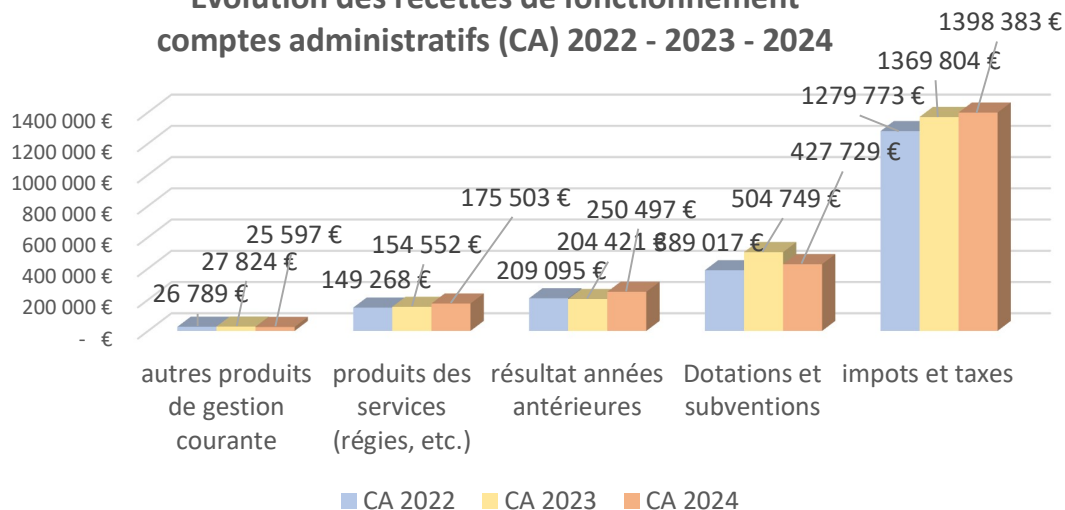
recettes de 84 361 € (près de 4%). En cause la diminution importante des dotations, pour les raisons évoquées ci-avant (diminution qui s'amplifiera encore en 2025). L'augmentation des bases d'impositions ainsi que du produit des services (périscolaires principalement) a permis de relativiser cette diminution, mais celle-ci, inévitablement, aura un impact sur le résultat de la section de fonctionnement.

Chapitre ou Compte	budget 2024	réalisé au 31/12/2024	% réalisé au 31/12/2024	% du budget de la section
Section Fonctionnement - Recette	2 228 052,52 €	2 045 788,14 €	91,82 %	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	250 497,10 €	0,00 €	-	
013 - Atténuations de charges	7 000,00 €	17 621,82 €	251,74 %	0,86 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	156 000,00 €	175 503,43 €	112,50 %	8,58 %
73 - Impôts et taxes	51 598,00 €	111 901,46 €	216,87 %	5,47 %
731 – fiscalité locale	1 332 683,00 €	1 286 482,15 €	96,53 %	62,88 %
74 - Dotations, subventions et participations	401 601,80 €	427 729,27 €	106,51 %	20,91 %
75 - Autres produits de gestion courante	26 500,00 €	25 897,98 €	97,73 %	1,25 %
76 - Produits financiers	0,50 €	251,32 €	-	-
77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €	228,59 €	11,43 %	-
78 - reprise sur amortissements et provisions	172,12 €	172,12 €	100,00%	- %

Recettes de fonctionnement 2024



Evolution des recettes de fonctionnement comptes administratifs (CA) 2022 - 2023 - 2024



Par comparaison aux communes de même strate, comme l'indique le tableau ci-dessous, nos recettes en €/habitants se situent globalement dans la moyenne départementale, mais sont nettement inférieures aux moyennes régionales et nationales, et ce malgré l'augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti en 2022.

	Montant en €/habitant			
	Ennevelin	Département	Région	National
Ressources fiscales	590	592	640	641
Dotations et participations	217	229	255	242
Ventes et produits courants	79	72	95	129

Résultat de fonctionnement

Pour 2024, les **recettes de fonctionnement, hors excédent reporté**, ont été encaissées à hauteur de 91,82 % des sommes prévues au budget. En ajoutant l'excédent reporté, nos recettes atteignent **103,06 %** des sommes prévues au budget. **Les dépenses réelles** (hors opérations d'ordre) ont été réglées à hauteur de **81,57 %** du budget prévu.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement (recette de l'année + excédent reporté) et celui des dépenses de fonctionnement est donc de **478 954,87 €** pour **2024** (contre 500 497 € en 2023) ; cet excédent constitue **l'autofinancement** (épargne brute), c'est-à-dire la capacité de la Ville à rembourser le capital de la dette et à financer ses projets d'investissement. Sur cette épargne, la commune conserve un fonds de roulement en fonctionnement. C'est **l'affectation du résultat**.

Afin de financer notre important programme d'investissements en 2025, nous proposons de virer sur cet excédent 328 954,87 € en section de d'investissement et de conserver 150 000 € en section de fonctionnement comme fonds de roulement.

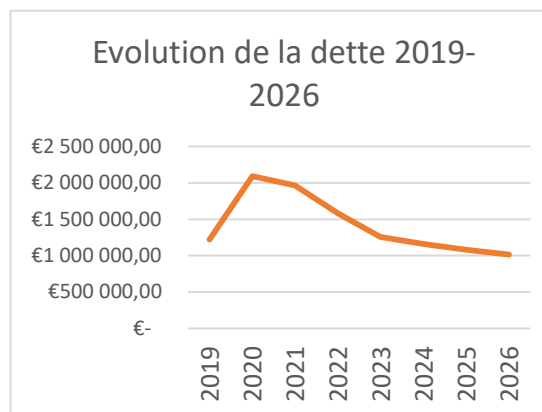
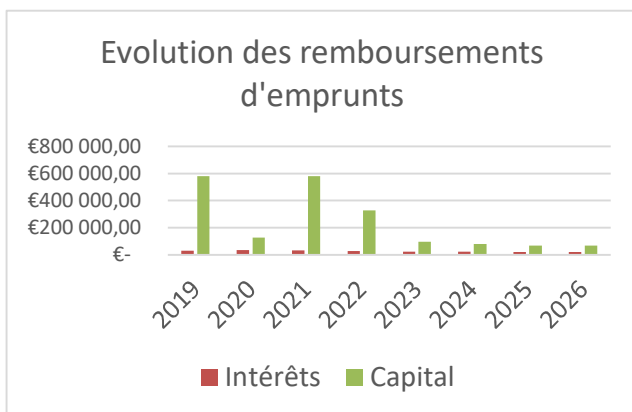
2 - Le budget d'investissement

Il prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. En 2023, les dépenses d'investissement ont principalement impacté :

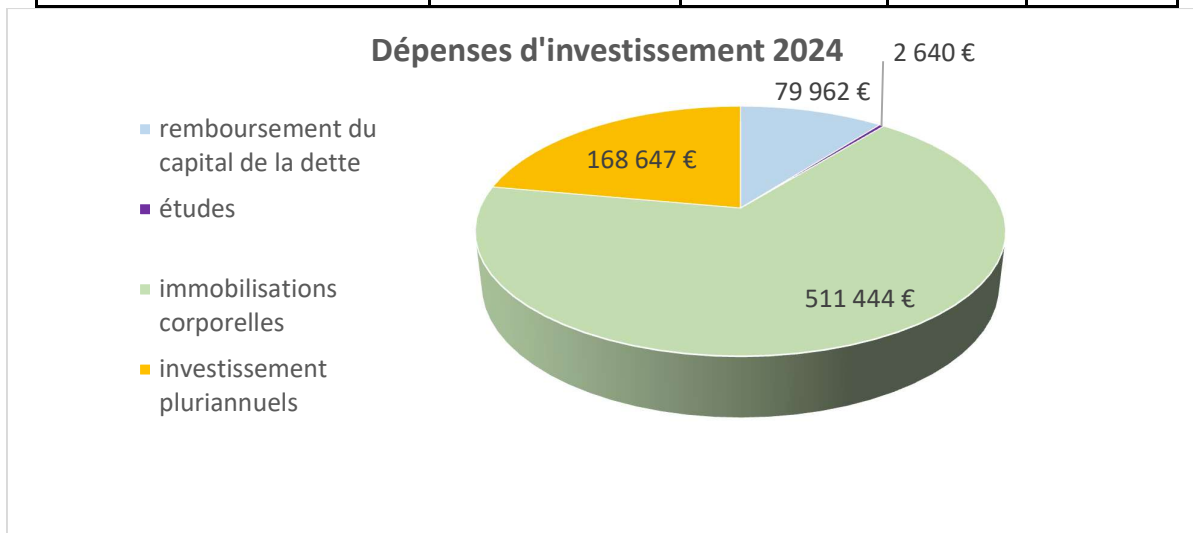
- le chapitre 16 – remboursement du capital des emprunts, même si celui-ci diminue d'année en année



- le chapitre 21 (immobilisations corporelles) avec comme principales dépenses :
 - Les importants travaux de rénovation de l'école primaire (370 763 € TTC en 2024)
 - le financement de plantation d'arbres
 - L'aire de jeux à côté de la salle des fêtes
 - Quelques travaux de voirie
 - Du matériel informatique pour l'école

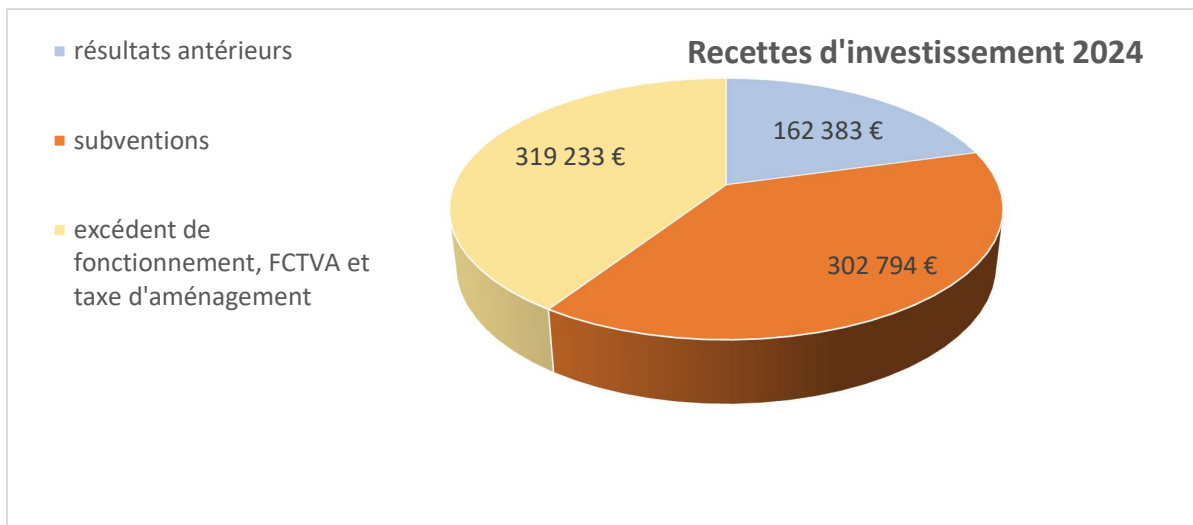
- Le chapitre 23 (immobilisations en cours) pour les travaux qui se sont étalés sur plusieurs exercices budgétaires, comme ce fut le cas pour le déploiement du système de vidéoprotection (140 578 € TTC en 2024)

Chapitre ou Compte	budget 2024	réalisé au 31/12/2024	% réalisé au 31/12/2024	% du budget de la section
Investissement - Dépense	973 315,91 €	762 694,57 €	78,36 %	
16 - Emprunts et dettes assimilées	80 000,00 €	79 962,60 €	99,95 %	10,48 %
20 - Immobilisations incorporelles	7 440,00 €	2 640,00 €	35,48 %	0,34 %
21 - Immobilisations corporelles	682 675,91 €	511 444,96 €	74,92 %	67,05 %
23 – immobilisations en cours	203 200,00 €	168 647,01 €	83,00 %	22,11 %



- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : les subventions relatives aux constructions citées ci-dessus, qui ont toutes reçues des aides de l'Etat, du Département et de la Région).

Chapitre ou Compte	budget 2024	réalisé au 31/12/2024	% réalisé au 31/12/2024	% du budget de la section
Investissement - Recette	973 315,91 €	622 248,18 €	80,61 %	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	162 383,86 €	0,00 €	-%	-%
021 - Virement de la section de fonctionnement	150 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
024 - produit des cessions	5 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
040 - Operation d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	220,00 €		- %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	342 227,05 €	319 233,83 €	93,28 %	51,30 %
13 - Subventions d'investissement reçues	313 705,00 €	302 794,35 €	96,52 %	48,66 %



En conclusion la clôture de l'exercice du budget d'investissement 2024, en ajoutant aux recettes réalisées l'excédent reporté des années antérieures, laisse apparaître un solde d'exécution de 21 937,47 € à reporter en 2025.

III. Le Budget Primitif 2025

Il est important de construire ce budget 2025 avec prudence au regard de recettes de fonctionnement qui risquent d'être en diminution par rapport à 2024. Le bon résultat de l'année précédente permet néanmoins de construire un budget équilibré mais toujours contraint, la principale difficulté étant de parvenir à financer nos projets d'investissement de 2025 mais aussi de préserver notre épargne pour les projets futurs.

C'est pourquoi nous choisissons d'inscrire aux chapitres 021 et 023 (prévision de virement à la section d'investissement pour l'année suivante, soit l'économie que nous espérons dégager en fin d'année entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) 150 000 €, dans la projection notamment des travaux d'aménagement du centre-bourg à partir de 2026.

Ce budget permettra de mettre en œuvre les importants travaux de voirie au programme de cette année 2025 ainsi que la démolition de l'ancienne école maternelle, préalable indispensable pour le projet du centre-bourg.

Rappelons que ces travaux ne seraient pas possibles sans des subventions majeures obtenues de la part du Département du Nord, et demandées (en instance d'étude) à l'Etat et à la CCPC.

Le budget primitif 2025 de fonctionnement s'établit comme suit :

Section de fonctionnement – dépenses

Chapitre	Budgétisé 2024	Réalisé 2024	Proposition 2025
011 - Charges à caractère général	915 802,83 €	712 283,85 €	836 076,70 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	954 000,00 €	905 591,49 €	946 000,00 €
023 - virement à la section d'investissement	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	220,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	184 068,00 €	177 370,67 €	185 238,00 €
66 - Charges financières	21 500,00 €	21 246,62 €	19 931,00 €

67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €	436,05 €	2 000,00 €
68 - dotations aux amortissements et provisions	181,69 €	181,69 €	709,51 €
TOTAL	2 228 052,52 €	1 817 330,37 €	2 139 955,21 €

Section de fonctionnement – recettes

Chapitre	Budgétisé 2024	Réalisé 2024	Proposition 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	250 497,10 €	0,00 €	150 000,00 €
013 - Atténuations de charges	7 000,00 €	17 621,82 €	7 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	156 000,00 €	175 503,43 €	181 500,00 €
73 - Impôts et taxes	1 384 281,00 €	1 398 383,61 €	1 419 528,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	401 601,80 €	427 729,27 €	357 245,02 €
75 - Autres produits de gestion courante	26 500,00 €	25 897,98 €	22 500,00 €
76 - Produits financiers	0,50 €	251,32 €	0,50 €
77 - Produits spécifiques	2 000,00 €	228,59 €	2 000,00 €
78 - reprise sur amortissements et provisions	172,12 €	172,12 €	181,69 €
TOTAL	2 228 052,52 €	2 045 788,14 €	2 139 955,21 €

Il s'agit ici d'une prévision budgétaire voté par le Conseil municipal. L'ordonnateur (le Maire) et le payeur (SGC d'Orchies) s'appuieront sur les limites budgétaires fixées pour régler les différentes factures et recouvrir les encaissements.

Contrairement au compte administratif, qui est une photo des comptes en fin d'exercice, le budget se doit d'être équilibré en dépenses et en recettes.

Le budget primitif 2025 d'investissement s'établit comme suit :

Section d'investissement - dépenses

Chapitre	Budgétisé 2024	Réalisé 2024	Proposition 2025
16 - Emprunts et dettes assimilées	80 000,00 €	79 962,60 €	66 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	7 440,00 €	2 640,00 €	1 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	682 675,91 €	511 444,96 €	696 426,53 €
23 – immobilisations en cours	203 200,00 €	168 647,01 €	150 000,00 €
TOTAL	973 315,91 €	762 694,57 €	913 426,53 €

Section d'investissement - recettes

Chapitre	Budgétisé 2024	Réalisé 2024	Proposition 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	162 383,86 €	0,00 €	21 937,47 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
024 - produit des cessions	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
040 - Operation d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	220,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	342 227,05 €	319 233,83 €	370 091,21 €
13 - Subventions d'investissement reçues	313 705,00 €	302 794,35 €	366 397,85 €
TOTAL	973 315,91 €	622 248,18 €	913 426,53 €

Les dépenses d'investissement porteront principalement en 2025 sur :

- Le remboursement du capital de la dette.
- Les travaux de voirie
- La démolition de l'ancienne école maternelle
- L'acquisition d'un broyeur de branches
- La poursuite de diverses études : mise à jour de l'étude plan de circulation et de stationnement, aménagement du centre bourg

Les recettes d'investissement sont quant à elles en majorité constituées de subventions (notamment pour les travaux de voiries), du FCTVA, de la taxe d'aménagement et de l'autofinancement (328 954,87 € d'excédent suite au résultat de 2024).

Fait à Ennevelin,
Pour envoi aux élus du conseil municipal le 12 mars
2025
Pour transmission en préfecture en annexe du
budget et pour information à la population le 25
mars 2025
Le Maire d'Ennevelin
Michel DUPONT